RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

Délibération
N° 2026/62

COMMUNE de LUMBRES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six
le LUNDI 19 OCTOBRE à dix-huit heures
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse DUPONT, sous la présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 12 Octobre 2026
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de : Mesdames LAGERSIE Danielle (proc. Mme BERQUEZ Marie-Laurence), GAUDIN Cindy (proc. Mme DELRUE Joëlle), VINCENT Eulalie (proc. Mme LIBESSART Carole). Monsieur SPECQUE Frédéric (proc. M. COLLIEZ Jacques).

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION

La séance ouverte, Madame le Maire rappelle que l'association de football l'Olympique Lumbrois doit percevoir la régularisation de sa demande de subvention pour l'année 2026.
Elle a déjà perçu la moitié de la subvention en mai de 11 400 €. Le Conseil Municipal devra délibérer pour attribuer l'autre moitié de cette subvention. Coût total de la subvention 22 800 €.

ASSOCIATION :

- Olympique Lumbrois : **11.400 €**

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION cette proposition.

Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 20/10/2026

Le Maire,
Joëlle DELRUE.

La Secrétaire,
Céline DELATTRE.

MAIRIE DE LUMBRES 62380 (Pas-de-Calais)

Accusé de réception en préfecture
062-216205344-20261019-2026-62-DE
Date de télétransmission : 23/10/2026
Date de réception préfecture : 23/10/2026